

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
24 septembre 2015
n° 32 / 7657^e
pages 1833 à 1888

POINTS DE VUE / Football

Du rififi à la FIFA...

> Jean-Christophe Roda 1848

Le système de « montée/descente » sportive en voie de relégation

> Mathieu Maisonneuve 1850

Un « nouvel » objet juridique : le contrat de travail spécifique

> David Jacotot 1852

ÉDITORIAL

1833 Une difficile conciliation : euthanasie et liberté, *Rémy Libchaber*

ACTUALITÉS

- 1836 Devoir de mise en garde : appréciation globale des ressources des coemprunteurs
- 1837 Contrats de prêt et de vente (résolution) : portée de l'indivisibilité conventionnelle
- 1839 Nantissement et cession de fonds de commerce : simplification du régime
- 1841 Conflit de lois (cautionnement) : critères de rattachement et éviction de la loi française
- 1842 Responsabilité pénale (trouble psychique) : application rétroactive de la loi du 15 août 2014
- 1844 « Transformation numérique et vie au travail » : remise d'un rapport
- 1847 Notaire (copie exécutoire) : portée de l'absence des procurations en annexe

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1854 **Chroniques** : L'abus de droit dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, *Joël Andriantsimbazovina*
- 1860 La procédure simplifiée de recouvrement des petites créances de l'article 1244-4 du code civil : vers une exécution participative ?, *Ludovic Lauvergnat*
- 1863 **Panorama** : Droit des biens, *Laurent Neyret et Nadège Reboul-Maupin*
- 1875 **Notes** : Appartenance sexuelle et droit au respect de la vie privée, *note sous CEDH 10 mars 2015, Philippe Reigné*
- 1880 La distinction police administrative et police judiciaire à l'épreuve de l'entraide policière internationale, *note sous Crim. 1^{er} avr. 2015, Thomas Herran*
- 1885 Révocation judiciaire du liquidateur amiable, *note sous Com. 7 juill. 2015, Vincent Thomas*

ENTRETIEN

1888 Philippe Brun - Les parcours d'excellence en droit dès la première année de licence

DALLOZ

321532



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 4064 53 66
Fax 01 4064 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart jeté
« Domen »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Rémy Libchaber

1833

Une difficile conciliation:
euthanasie et liberté

ACTUALITÉS

1836

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Devoir de mise en garde:
appréciation globale des ressources
des coemprunteurs, *Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015*

Consommation

Contrats de prêt et de vente (résolution):
portée de l'indivisibilité conventionnelle,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015

Contrat d'affaires

Transport aérien (défaut de visa
et de passeport): régime de responsabilité
du transporteur, *Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015*

Transport aérien (accident):

vol effectué à titre gratuit par le propriétaire
d'un immeuble, *CJUE 9 sept. 2015*

Communication électronique:

contrat de fourniture de capacités
de transmission, *Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015*

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (dessaisissement):
droit propre à exercer les voies de recours,
Com. 8 sept. 2015

Déclaration de créance (défaut):

action contre le tiers saisi pour
renseignement inexact, *Com. 8 sept. 2015*

Plan de redressement (constat de bonne
exécution): décision susceptible de recours,
Kom. 8 sept. 2015

Fonds de commerce

Nantissement et cession de fonds
de commerce: simplification du régime

1840

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance-dommages (vices cachés):
nécessité d'une clause contractuelle,
Civ. 2^e, 10 sept. 2015

Famille-Personne-Succession

Indivision (acte conservatoire):
action en paiement d'une indemnité
de résiliation, *Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015*

1840

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Code de l'urbanisme (livre 1^{er}):
ordonnance relative à la partie législative

1841

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Prestations sociales: conditions d'exclusion
des ressortissants d'autres États membres
inactifs, *CJUE 15 sept. 2015*

Droit international

Conflit de lois (cautionnement):
critères de rattachement et éviction
de la loi française, *Civ. 1^{re}, 16 sept. 2015*

1842

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Responsabilité pénale (trouble psychique):
application rétroactive de la loi
du 15 août 2014, *Crim. 15 sept. 2015*

Presse et communication

Immunité judiciaire:
inapplicabilité à un avocat poursuivi
disciplinairement, *Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015*

Diffamation (bonne foi):

indifférence des faits postérieurs
à la diffusion, *Crim. 8 sept. 2015*

18430

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Comptes bancaires à l'étranger (déclaration):
constitutionnalité du régime de sanction,
Cons. const., 17 sept. 2015

Taxe sur les activités polluantes (biogaz):
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const., 17 sept. 2015

Santé publique

Bisphénol A: inconstitutionnalité partielle
de l'interdiction des conditionnements,
Cons. const., 17 sept. 2015

1844

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

« Transformation numérique
et vie au travail »: remise d'un rapport

Sécurité sociale

Contentieux (responsabilité d'un expert):
compétence du juge judiciaire,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015

Prélèvements sociaux

(capitalisation « multi-supports »):
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const., 17 sept. 2015

1846

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (droit de garde
et de visite): exécution d'une astreinte,
CJUE 9 sept. 2015

Compétence européenne (assurance):
loi applicable à l'action directe,
Civ. 1^{re}, 9 sept. 2015

Profession juridique et judiciaire

Avocat (usurpation de qualité):
refus justifié d'inscription au barreau,
Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015

Avocat (honoraires de résultat):
conclusion par un mineur sous administration
légale, *Civ. 2^e, 10 sept. 2015*

Notaire (copie exécutoire):

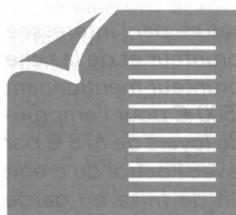
portée de l'absence des procurations
en annexe, *Civ. 1^{re}, 10 sept. 2015*

POINTS DE VUE

1848 Du riffi à la FIFA...
par Jean-Christophe Roda

1850 Le système de « montée/descente » sportive
en voie de relégation
par Mathieu Maisonneuve

1852 Un « nouvel » objet juridique: le contrat de travail
spécifique des sportifs et entraîneurs professionnels
par David Jacotot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1854 L'abus de droit dans la jurisprudence
de la Cour européenne des droits de l'homme
par Joël Andriantsimbazovina

1860 La procédure simplifiée de recouvrement
des petites créances de l'article 1244-4 du code civil:
vers une exécution participative ?
par Ludovic Lauvergnat

PANORAMA

1863 Droit des biens
juin 2014 - juin 2015
par Laurent Neyret et Nadège Reboul-Maupin

NOTES

1875 Appartenance sexuelle et droit au respect
de la vie privée, note sous CEDH 10 mars 2015
par Philippe Reigné

1880 La distinction police administrative et police judiciaire
à l'épreuve de l'entraide policière internationale,
note sous Crim. 1^{er} avr. 2015
par Thomas Herran

1885 Révocation judiciaire du liquidateur amiable,
note sous Com. 7 juill. 2015
par Vincent Thomas

1

2

3

ENTRETIEN

1888 Philippe Brun - Les parcours d'excellence en droit
dès la première année de licence

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).